

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: CMU Block
SRW
Pavers and Slabs

Code de produit:

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Matériau de construction pour applications de bâtiments et d'aménagements.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Basalite Concrete Products, ULC
Basalite Surrey
13066-88th Avenue
Surrey, BC V3W 3K3
Numéro de téléphone: 604-596-3844

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence:

Date de préparation: 1/18/2018

Numéro de la version: 1.0

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Classe de risques

Corrosion cutanée 2
Irritation oculaire 2A
Sensibilisation cutanée 1
Carcinogénéicité 1A
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition unique 3
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition répétée 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Pictogramme de risques :



Mot indicateur:

Danger

Mention de danger:

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. La poussière respirable peut contenir la silice cristalline, qui est un cancérigène connu. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE SIGNALÉTIQUE

FICHE SIGNALÉTIQUE

Prévention:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières.
Intervention:	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'inhalation: Transporter à l'air frais la personne exposée et la garder dans une position confortable pour la respiration. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Entreposage:	Non applicable.
Élimination:	Éliminer des produits de béton non utilisés ou non désirés conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.
 47 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Classement SIMDUT:

Catégorie D2A – Cancérogénicité
 Catégorie D2A - Toxicité chronique
 Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de danger SIMDUT:



Mot indicateur SIMDUT: AVERTISSEMENT

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO ONU	H / F / R / *	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Agrégat	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	15 - 60
Ciment de portland	Non disponible.	1/0/0	65997-15-1	10 - 30
Cendres (résidus)	Non disponible.	Non disponible.	68131-74-8	0.1 - 30
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Non disponible.	Non disponible.	65996-69-2	0.1 - 30

FICHE SIGNALÉTIQUE

Eau	Non disponible.	Non disponible.	7732-18-5	10 - 30
Silice cristalline, quartz	Non disponible.	Non disponible.	14808-60-7	3 - 7
Oxyde ferrique	UN1376	1/0/0	1309-37-1	1 - 5
Carbonate de calcium	Non disponible.	1/0/0	1317-65-3	1 - 5
Hydroxyde de calcium	Non disponible.	3/0/0	1305-62-0	1 - 5
Silice amorphe sublimée	Non disponible.	Non disponible.	7631-86-9	1 - 5
mélange (organique et inorganique)	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	0.1 - 1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

* Par la NOM-018-STPS-2000

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Peau:** Si l'irritation se produit, rincer immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Peau:** Provoque une irritation cutanée. Porter des gants lors de la manipulation du produit pour éviter l'assèchement et une irritation mécanique de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Inhalation:** La poussière peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Ingestion:** Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Risque d'obstruction et d'irritation temporaire du tube digestif.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité: Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA NOM-018-STPS-2000.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié: Traiter pour les matériaux environnants.

Agent d'extinction inapproprié: Non disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser les morceaux, puis les placer dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Aspirer ou balayer le produit et placer dans un conteneur de récupération. Le cas échéant, utiliser les méthodes humides pour réduire la génération de la poussière. Si la poussière est produite, ventiler la zone.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau et les yeux. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Éviter de générer et de respirer de la poussière. Le cas échéant, utiliser les méthodes humides pour réduire la génération de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc., n'est pas recommandée. Manipuler avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

FICHE SIGNALÉTIQUE

Entreposage: Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié dans une zone spécifique. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Gros granulat	Non disponible.	Non disponible.
Ciment de portland	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	1 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)
Cendres (résidus)	Non disponible.	Non disponible.
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Non disponible.	Non disponible.
Eau	Non disponible.	Non disponible.
Silice cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) (resp)) ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) (total)) ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf (resp))	0.025 mg/m ³
Oxyde ferrique	10 mg/m ³	5 mg/m ³ (fumée d'oxyde de fer; poussière comme Fe)
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³
Hydroxyde de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	5 mg/m ³
Silice amorphe sublimée	80 mg/m ³ /%SiO ₂	10 mg/m ³
Adjuvants (organique et inorganique)	Non disponible.	Non disponible.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: En utilisant le produit, fournir ventilation d'échappement locale et générale pour garder des concentrations en poussières dans l'air au-dessous des limites d'exposition. Le cas échéant, utiliser les méthodes humides pour réduire la génération de la poussière.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Des lunettes de sécurité sont recommandées en utilisant le produit.

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: Un masque anti-poussière ou une pièce faciale filtrante approuvé par le NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

FICHE SIGNALÉTIQUE

Mesures générales de santé et de sécurité:

À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies. Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Béton entièrement mûri et hydraté.
Couleur:	Non disponible.
Odeur:	Inodore.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Solide.
pH:	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Insoluble.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE SIGNALÉTIQUE

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun connu.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, et inhalation.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Porter des gants lors de la manipulation du produit pour éviter l'assèchement et une irritation mécanique de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Risque d'obstruction et d'irritation temporaire du tube digestif.

Inhalation: La poussière peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	IDLH	CL50	DL50
Gros granulat	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Ciment de portland	5000 mg/m ³	Non disponible.	Non disponible.
Cendres (résidus)	Non disponible.	Non disponible.	Oral > 2000 mg/kg, rat
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Eau	Non disponible.	Inhalation 90000 mg/m ³ /4h, rat	Oral >90000 mg/kg, rat Dermique >90000 mg/kg, lapin
Silice cristalline, quartz	Ca [25 mg/m ³ (cristobalite, tridymite); 50 mg/m ³ (quartz, tripoli)]	Non disponible.	Oral 500 mg/kg, rat
Oxyde ferrique	2500 mg Fe /m ³	Non disponible.	Oral >10000 mg/kg, rat
Carbonate de calcium	Non disponible.	Non disponible.	Oral 6450 mg/kg, rat
Hydroxyde de calcium	Non disponible.	Non disponible.	Oral 7340 mg/kg, rat
Silice amorphe sublimée	Non disponible.	Inhalation ≥58.8 mg/l/1h, rat	Oral >5000 mg/kg, rat Dermique >2000 mg/kg, lapin
Adjuvants (organique et inorganique)	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique			
CL50 (inhalation)	DL50 (oral)		DL50 (dermique)
> 5 mg/l/4h, rat	> 2000 mg/kg, rat		> 2000 mg/kg, lapin

FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérogène ou potentiellement cancérogène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Gros granulat	Non listé.
Ciment de portland	G-A4
Cendres (résidus)	Non listé.
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Non listé.
Eau	Non listé.
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, O, CP65
Oxyde ferrique	G-A4, I-3
Carbonate de calcium	Non listé.
Hydroxyde de calcium	Non listé.
Silice amorphe sublimée	I-3
Adjuvants (organique et inorganique)	Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Dommage/irritation grave oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Exposition unique - STOT:	La poussière peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	La poussière respirable peut contenir la silice cristalline, qui est un cancérogène connu.
Mutagénicité des cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Embryotoxicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fertilité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expositions répétées - STOT:	Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la

FICHE SIGNALÉTIQUE

silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.

Risque d'aspiration:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produits toxicologiquement synergiques:

Non disponible.

Renseignements additionnels:

Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Aucune menace écologique lorsque utilisé selon les directives.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994

FICHE SIGNALÉTIQUE

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT

TMD

NOM-004-SCT2-1994

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

Mexique : Fiche signalétique préparée conformément à la norme NOM-018-STPS-2000.

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Gros granulat	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Cendres (résidus)	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Eau	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde ferrique	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Hydroxyde de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice amorphe sublimée	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Adjuvants (organique et inorganique)	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Réglementations de l'État

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Gros granulat	Non disponible.	Non disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Ciment de portland	LIS	Oui.
Cendres (résidus)	LIS	Oui.
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	LIS	Oui.
Eau	LIS	Oui.
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Oxyde ferrique	LIS	Oui.
Carbonate de calcium	LES	Oui.
Hydroxyde de calcium	LIS	Oui.
Silice amorphe sublimée	LIS	Oui.
Adjuvants (organique et inorganique)	Non disponible.	Non disponible.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):		
Santé :	2	
Incendie :	0	
Réactivité :	0	

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):		
Santé:	2*	
Incendie:	0	
Risque Physique:	0	

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

OSHA (O) Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).

ACGIH (G) American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

- A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
- A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
- A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
- A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
- A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.

CIRC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
- 4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.

NTP (N) National Toxicology Program (programme national de toxicologie).

- 1 - Connus pour être cancérigène.
- 2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: 1/18/2018

Date d'expiration: _____

Version: 1.0

Date de révision: _____

FICHE SIGNALÉTIQUE

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Fin de la fiche signalétique